

Chronique suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **116 (1976)**

Heft 5

PDF erstellt am: **03.03.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Apparente lacune dans la formation de nos officiers généraux

Depuis quelque temps se multiplient, dans des écrits et des exposés, les remarques sur l'absence de cours expressément destiné aux futurs officiers généraux et la nécessité de remédier à cet état de fait.

Le citoyen suisse peut être ainsi porté à croire que nos officiers généraux sont des autodidactes ou qu'on les charge de tâches auxquelles on a négligé de les préparer. Qu'il se tranquillise, la lacune n'est qu'apparente ou du moins sans gravité.

Il ne s'agit pas de se demander ici si les officiers généraux en activité de service sont compétents ou non, mais tout simplement d'examiner s'ils ont bénéficié d'une formation sérieuse avant de revêtir leur charge.

Il est vrai que nous avons des écoles centrales I, II et III, dont le but est de former les futurs commandants de compagnie, puis commandants de bataillon et commandants de régiment, alors que la législation ne connaît pas d'école centrale IV réservée aux futurs commandants de grande unité. C'est cette constatation, qui amène d'aucuns à parler avec consternation de lacune.

On est d'ailleurs en train d'étudier l'opportunité éventuelle d'instaurer cette école centrale IV pour parfaire, dans les mois séparant leur nomination de leur entrée en fonction, la formation des 5 ou 6 officiers accédant chaque année aux «étoiles». Toutefois, ce service de quelques semaines ne sera jamais qu'un très modeste complément de la formation approfondie et prolongée, qui se pratique en réalité depuis fort longtemps.

En effet, à de rares exceptions près, les nouveaux colonels-brigadiers ou colonels-divisionnaires se recrutent parmi les officiers d'état-major général. Les officiers de ce corps reçoivent une formation de base de 18 semaines aux problèmes du haut commandement. Ils sont alors incorporés dans les états-majors supérieurs pendant plus de la moitié des quelque 16 ans qui les séparent d'une promotion éventuelle au généralat. Au cours de toutes ces années, ils travaillent dans l'entourage immédiat de grands chefs et apprennent sous leur direction à résoudre les problèmes stratégiques et opératifs et à diriger l'instruction des grandes unités. Les quatre cinquièmes des officiers généraux romands actuels ont même exercé les fonctions de chef d'état-major de grande unité. Quand ils étaient encore colonels ou même majors, la plupart ont enseigné dans des cours d'état-major général et contribué à la préparation ou à la direction de plusieurs exercices opératifs à l'échelon le plus élevé. Enfin, leur participation aux exercices de défense nationale les a mis en contact fréquent avec les représentants de tous les milieux politiques, économiques et culturels du Pays. Dans leur presque totalité, les officiers généraux de carrière romands ont accompli pendant leur temps de major un stage de longue durée dans une école de formation militaire supérieure à l'étranger.

Voilà donc comment se déroule réellement la formation de ceux parmi lesquels on choisit, en Suisse romande comme partout ailleurs en Suisse, nos officiers généraux. On peut d'ailleurs s'étonner que cela ait pu échapper à l'attention de ceux qui — certes de bonne foi — s'inquiètent de lacunes. Si, à la longue formation décrite, on ajoute une école de trois semaines (avec les leçons de « Top-management » comme pour les grands chefs d'entreprise civils), cela sera certes utile mais guère déterminant pour l'aptitude des grands chefs à leurs importantes tâches. D'ailleurs, pour les remplir avec succès, il leur faut bien plus de qualités humaines que de savoir, et cela, il est bien difficile de l'enseigner dans une école.

D. B.